



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins

**Mission de l'observation, de la prospective  
et de la recherche clinique**  
14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Personne chargée du dossier :

Marie LANG

Tél. ligne directe : 01 40 56 64 18

Tél. secrétariat : 01 40 56 40 16 ou 01 40 56 44 02

Télécopie : 01 40 56 52 17

E-mail : [marie.lang@sante.gouv.fr](mailto:marie.lang@sante.gouv.fr)

DHOS/OPRC/ML/MLP/courriermodifPHRC2009arh-bloc.doc/N°

Paris, le 13 JUIL. 2009

La directrice de l'hospitalisation et de  
l'organisation des soins

à

Monsieur le directeur de l'agence régionale  
de l'hospitalisation de la région

- 2840

- Objet :** Programme hospitalier de recherche clinique 2009 et précisions concernant la mesure de soutien structurel pour dynamiser la recherche clinique sur la maladie d'Alzheimer dans les Centres Mémoire de ressources et de recherche (CMRR)
- Réf. :** Courrier du 21 avril 2009
- PJ :** Tableau récapitulatif modifié des dotations 2009 ANNEXE 1
- Copies :** CHU (directeurs généraux, délégations à la recherche clinique et à l'innovation)

Vous avez récemment été destinataire du courrier d'annonce de notification de crédits concernant le financement des projets retenus à l'issue de la procédure de sélection des dossiers présentés dans le cadre du PHRC 2009.

En complément, je vous prie de bien vouloir trouver quelques précisions concernant l'attribution des crédits aux délégations à la recherche clinique et à l'innovation (DRCI) des CHU pour dynamiser la recherche clinique dans la maladie d'Alzheimer dans les Centres Mémoire de Ressources et de Recherche (CMRR).

En effet, dans le cadre de la réflexion générale menée sur le volet recherche du Plan présidentiel sur la Maladie d'Alzheimer, il est apparu prioritaire pour l'année 2009 d'abonder un complément de financement à des projets de recherche clinique d'envergure nationale, afin de pouvoir inclure un nombre plus important de patients et assurer les examens complémentaires indispensables correspondants, notamment en imagerie.

Dans ces conditions, le nombre d'établissements devant recevoir des crédits permettant aux DRCI de recruter un technicien d'études cliniques pour 2 ans au titre du soutien structurel pour dynamiser la recherche sur la maladie d'Alzheimer dans les CMRR est modifié et vous trouverez la liste des établissements bénéficiaires ci-jointe. La sélection des CMRR bénéficiaires a été faite par la Fédération des CMRR et la Fondation de coopération scientifique Alzheimer sur des critères validés énoncés ci-après :

.../...

- capacité du CMRR à répondre à des appels à projets notamment Appel à projets national PHRC (nombre de projets déposés, nombre de projets retenus et en cours) et à inclure des patients dans les essais cliniques (nombre de patients prévus et nombre de patients inclus),
- potentiel de recherche translationnelle sur le site du CMRR de par la proximité d'unités de recherche fondamentale,
- engagement du CMRR à inclure les patients Alzheimer dans de grandes études multicentriques d'envergure nationale, et notamment dans la cohorte de la Fondation de coopération scientifique Alzheimer,

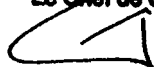
Les CHU attributaires de ces crédits recevront prochainement un cahier des charges validé par la Fondation de coopération scientifique Alzheimer leur précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de cette mesure.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif ANNEXE n°1 concernant votre région qui remplace et annule celui annexé au courrier du 21 avril 2009.

Ces crédits, correspondant à la participation de l'assurance maladie au financement du PHRC 2009, vous seront notifiés, en ce qui concerne l'exercice 2009, dans le cadre de la prochaine circulaire relative à la campagne tarifaire des établissements de santé. Ils viendront majorer votre dotation régionale des MIGAC.

Vous voudrez bien me tenir informée des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour la Directrice de l'Hospitalisation  
et de l'Organisation des Soins empêchée  
Le Chef de Service



Félix FAUCON

**CHU bénéficiaires du soutien structurel pour dynamiser la recherche clinique dans la maladie d'Alzheimer dans les CMRR**

| <b>ARH</b>           | <b>établissement</b> | <b>Soutien structurel</b>                | <b>Montant pour 2 ans</b> |
|----------------------|----------------------|--|---------------------------|
| AQUITAINE            | CHU BORDEAUX         | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| BOURGOGNE            | CHU DIJON            | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | CHU MONTPELLIER      | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| MIDI PYRENEES        | CHU TOULOUSE         | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| NORD-PAS DE CALAIS   | CHU LILLE            | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| BASSE-NORMANDIE      | CHU CAEN             | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| HAUTE-NORMANDIE      | CHU ROUEN            | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| PACA                 | CHU MARSEILLE        | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
|                      | CHU NICE             | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| PAYS DE LOIRE        | CHU ANGERS           | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| PICARDIE             | CHU AMIENS           | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| RHONE ALPES          | CHU LYON             | 1 Technicien d'études cliniques          | 80 000 €                  |
| <b>TOTAL</b>         | <b>12 CMRR</b>       | <b>12 Techniciens d'études cliniques</b> | <b>960 000 €</b>          |